

Image not found or type unknown



On nous présente des factures anciennes

Par **beatrice**, le **27/02/2008** à **08:11**

Nous sommes une association Loi 1901. Un membre de l'association réclame le règlement de factures qui datent de 6 à 8 ans en arrière. Doit on lui rembourser ces factures alors qu'il y a eu tous les ans une Assemblée Générale qui a voté et approuvé les comptes ? Par ailleurs ces factures ne sont pas toutes très explicites puisque l'objet n'est pas stipulé.